REÇU EN PREFECTURE
le 29/09/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-217800929-20230928-2023_43-DE

DELIBERATION N°2023-43: AVENANT N°4 A LA CONVENTION TRIPARTITE DE MAITRISE FONCIERE SUR LE SECTEUR TOURGUENIEV CONCLUE ENTRE LA COMMUNE DE BOUGIVAL, L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DES YVELINES ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VERSAILLES GRAND PARC

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu la délibération n°2015-90 du 15 octobre 2015 autorisant M. le Maire à signer la convention de maîtrise foncière sur le secteur Tourgueniev à intervenir avec l'Etablissement public foncier des Yvelines et la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, pour une durée de cinq ans à compter de sa date de signature intervenue le 10 décembre 2015,

Vu la délibération du 30 septembre 2021 prorogeant la convention jusqu'au 31 décembre 2022,

Vu la délibération du 29 septembre 2022 prorogeant la convention jusqu'au 31 décembre 2023,

Considérant que la convention susmentionnée arrive à échéance le 31 décembre 2023 et qu'il convient de la proroger afin de mener le projet à terme,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°4 à la convention de maîtrise foncière sur le secteur Tourgueniev ayant pour objet sa prorogation jusqu'au 31 décembre 2024.

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°4 et tous les documents nécessaires pour son exécution.

HOTEL DE VILLE DE BOUGIVAL 78380

Le Maire,

Luc WATTELLE

REÇU EN PREFECTURE
le 29/09/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-217800929-20230928-2023_43-DE

BOUGIVAL

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois le 28 septembre à 20 heures 00, les membres du Conseil municipal de BOUGIVAL, régulièrement convoqués **le 22 septembre 2023** conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de 19 salle du Conseil , sous la présidence de Monsieur Luc WATTELLE, Maire.

Etaient Présents :
M. WATTELLE,
Maire,

Mmes JAQUEMET, BUNOUF, GUENEGAN, LEVEL
MM. PELLIGRI, SAZDOVITCH

Adjoints au maire,

Mmes DUGAST, FELGERES, ROUAIX, LE GRAND, BLIN, BUCHON-SCHULTZ
MM. SEBBAH, CLERMONT, VERDYS, SUCHET, BRUN, VINCENT

Conseillers municipaux,

Absents excusés :
M. AUGIER donne pouvoir à Mme JAQUEMET
M. DIOT donne pouvoir à Mme LEVEL
M. MEZURE donne pouvoir à M. PELLIGRI
Mme AUDOUZE donne pouvoir à Mme DUGAST
M. HUA donne pouvoir à Mme FELGERES
M. CUIGNET donne pouvoir à Mme ROUAIX
M. ALBERT donne pouvoir à Mme BUNOUF
M. AOUN donne pouvoir à M. WATTELLE
Mme PIRES donne pouvoir à M. SAZDOVITCH

Absent(s) :
Mme HUSSON

Mme FELGERES a été désignée secrétaire de séance.

MAIRIE DE BOUGIVAL
Tél : 01 30 78 25 80 — maire@ville-bougival.fr
126, rue du Maréchal Joffre 78380 Bougival
www.ville-bougival.fr